

BÉNIR DES COUPLES HOMOSEXUELS ?

Depuis décembre 2023, l'Église accepte de bénir des unions dites "irrégulières", entre autres entre personnes de même sexe.

Que signifie exactement cette (r-)évolution ? Est-elle acceptée partout ?... mise en œuvre partout ? Quelle est la situation dans les diocèses belges ? S'agit-il d'un mariage religieux ? y a-t-il un parallèle avec les bénédictions de personnes divorcées ?

Pour mieux comprendre, bienvenue **vendredi 26 avril à 20h en l'église de la Ste-Famille** (rue Jehaes 9 à Fléron) pour l'**exposé et l'échange avec Anne LOCHT-VAN LINTHOUT**, responsable diocésaine de la Pastorale Familiale. Entrée libre.

Conseil utile :

Pour préparer utilement cette rencontre, lisez la déclaration officielle du pape François *Fiducia Supplicans*, téléchargeable sur www.upfleron.be